VILLE DE GAP HAUTES-ALPES

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 19 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour la fabrication et la pose d'un garde-corps entre la rue Ernest Cézanne et le parvis de la Providence afin de sécuriser le site ; ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation, la proposition de la société Métallerie Chevalier, 05400 la Roche des Arnauds est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DECIDONS

Article 1:

Il est conclu un marché à procédure adaptée avec la Société Métallerie Chevalier, 05400 la Roche des Arnauds, pour la fabrication et la pose d'un garde-corps sur le parvis de la Providence.

Article 2:

Le marché est conclu pour la Ville de Gap pour un montant de 22 400 € HT soit 26 880 € TTC, pour une durée de 4 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général de la Ville de Gap 2024.

Article 3:

Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie, des Espaces verts et des Cimetières sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 19 MARS 2024

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 2 AVR. 2024 Publié ou notifié le : 2 AVR 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE GAP (05) |Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :

D2024_03_146

Objet:

MAPA pour la fabrication et pose d'un garde-corps parvis

de la Providence

Type de transaction:

Transmission d'actes

Date de la décision :

2024-03-19 00:00:00+01

Nature de l'acte :

Actes individuels

Documents papiers complémentaires :

NON

Classification matières/sous-matières:

1.1 - Marchés publics

Identifiant unique:

005-210500617-20240319-D2024_03_146-AI

URL d'archivage :

Non définie

Notification:

Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	899 o
Nom métier : 005-210500617-20240319-D2024_03_146-Al-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	49.3 Ko

Nom original: D_14261.pdf

Nom métier:

99_AI-005-210500617-20240319-D2024_03_146-AI-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2024 à 16h20min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2024 à 16h21min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2024 à 16h21min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2024 à 16h21min26s	Reçu par le MI le 2024-04-02